

L'escamotage de la conflictualité. Les pratiques participatives à l'épreuve du dispositif de l'Initiative Citoyenne Européenne

Marie Dufrasne¹

L'intérêt de prendre l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE²) comme objet d'étude réside dans le fait que ce dispositif participatif s'impose de manière identique à toutes les initiatives (cadre réglementaire et procédural). Dans un même temps, sa fonction est de pousser tous les acteurs à agir en marge pour aller récolter leurs signatures. Il laisse donc une large place à diverses actions participatives. Toutefois, si le potentiel d'action des acteurs n'est pas totalement canalisé par le dispositif, la manière dont la Commission européenne conçoit la participation citoyenne à travers l'ICE limite très fortement les effets institutionnels et politiques à l'issue de la participation. Le présent article veut rendre compte³ des difficultés pour les porteurs d'initiatives, tout comme

-
- 1 Marie Dufrasne est professeure d'Information et Communication à l'Université Saint-Louis à Bruxelles et co-directrice du Pôle de Recherches sur la Communication et les Médias (PReCoM).
 - 2 Une initiative citoyenne européenne est une invitation faite à la Commission à présenter une proposition législative dans un domaine dans lequel l'UE est habilitée à légiférer. Après constitution d'un comité de sept citoyens issus de sept États membres, l'initiative peut être enregistrée et faire certifier son système de collecte de signatures. Si la Commission accepte l'enregistrement, l'initiative a alors un an pour parvenir à récolter le soutien d'au moins un million de citoyens issus d'au moins un quart des États membres de l'Union. Les signatures doivent être certifiées par les autorités nationales. Si l'initiative a remporté au moins un million de signatures, elle est présentée à la Commission, qui l'examine et y donne une réponse après une audition publique auprès du Parlement européen. Si la Commission adopte la proposition, la procédure législative classique démarre. Il s'agit d'un dispositif participatif transnational de très grande ampleur en ce qu'il a déjà généré une cinquantaine d'initiatives et mobilisé plus de 10 millions de citoyens.
 - 3 Cet article s'appuie sur les résultats d'une recherche dont l'approche interactionniste a permis de se placer du point de vue des acteurs et d'observer les pratiques participatives au quotidien, dans l'interaction, pour suivre les acteurs dans la multiplicité de leurs lieux et moments de participation (réunions, auditions, manifestations) et de relation avec les institutions. J'ai choisi de réaliser de l'observation participante en intégrant, au moment de leur constitution, deux comités d'initiatives, et ce durant environ deux ans. J'ai participé à l'ensemble des activités de ces comités au même titre que la vingtaine d'acteurs qui les composaient. Il s'agissait de l'initiative *New Deal 4 Europe* (réclamant un plan d'investissement proprement européen pour favoriser l'emploi des jeunes et le développement durable) et de l'initiative auto-organisée *Stop TTIP* (demandant l'arrêt des négociations entre l'UE et les États-Unis ou le Canada

pour les participants signataires, de s'inscrire dans une relation dialogique avec la Commission et d'y trouver une caisse de résonance des attentes politiques qui se manifestent par le biais des initiatives.

L'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est un dispositif participatif européen qui, après un lancement en 2012 et avoir essuyé de nombreuses critiques de la société civile européenne, est amené à être révisé courant 2019⁴. De nombreuses critiques sont formulées à l'encontre de la manière dont le dispositif institutionnel et ceux qui l'administrent à la Commission européenne éludent la possibilité d'établir un réel débat au sein même de la procédure officielle. Pourtant, dès le départ, les discours institutionnels semblaient viser la possibilité que l'ICE puisse dynamiser les débats publics sur des enjeux proprement européens. Ainsi, Martin Schulz, alors Président du Parlement européen, énonçait bien que la réussite de l'ICE reposerait sur les réponses que la Commission formulerait. Martin Schultz semblait encourager la *conflictualisation* des enjeux et le débat qui pourrait en découler :

«The way in which the European Commission responds to the first initiatives will be particularly important [...], as will any follow-up or reactions to this response. Let me be clear, there will sometimes be frontal disagreement over an initiative. This is only normal. But if there is such disagreement, let it take the form of a dialogue, an exchange of views, rather than a confrontation from which the democratic framework itself comes out as the loser» (Berg et Thomson 2014 : 9).

Habermas (1997 : 332) distingue «d'un côté les délibérations qui sont menées pour parvenir à une décision et qui sont régulées par des procédures démocratiques et, de l'autre, les processus informels de formation de l'opinion qui se déroulent dans l'espace public». Je soulignerai l'importance qu'il y a à s'intéresser, dans le cadre de l'ICE, aux processus informels qui se déroulent en marge du dispositif. En effet, mise à part une audition publique formelle prévue par la réglementation de l'ICE pour les initiatives réussies, les moments de débats sont plutôt organisés en marge du dispositif, de manière informelle, par les acteurs des initiatives. Ces débats permettent parfois des amorces de politisation auprès de leur public et de publiciser des problèmes sociaux ou économiques, de sorte qu'on puisse observer l'émergence au niveau

sur les traités commerciaux TTIP et CETA). J'ai également été puiser, à d'autres niveaux, des éléments secondaires sur des terrains périphériques : l'observation d'autres initiatives portées par d'autres acteurs, des entretiens, l'observation d'événements institutionnels, l'observation en ligne (pour un total de 80 acteurs observés et rencontrés), la lecture de documents institutionnels ou associatifs, une revue de presse et du web.

4 Le 12 décembre 2018, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique sur la proposition de la Commission visant à réviser l'initiative citoyenne européenne

européen de «contre-pouvoirs délibératifs temporaires» (Carrel 2006 a), voire de contre-pouvoirs de type agonistique (axés sur le nombre et le conflit) dont l'initiative auto-organisée *Stop TTIP*⁵ est un bel exemple. Ils permettent de faire perdurer les revendications citoyennes impulsées dans l'activité délibérative. Des initiatives telles que *Stop TTIP* confirment également l'importance démocratique de la *contestabilité*. «Ce qui compte, ce n'est pas l'origine historique des décisions dans le consentement, mais leur capacité modale ou contrefactuelle de répondre à la possibilité de la contestation» (Pettit 2004 : 245). Or, la Commission européenne justifie son refus d'enregistrer l'initiative *Stop TTIP* par le fait qu'elle conteste une situation existante alors que le dispositif requiert plutôt des propositions.

L'ICE est également, et paradoxalement, utilisée dans les luttes de pouvoir pour asseoir une action. Lorsqu'on tente d'appréhender une citoyenneté plurielle, la dimension du conflit est importante. Certains travaux considèrent d'ailleurs le conflit comme l'essence du politique (Mouffe 1999 ; Rancière 2000). Il est intéressant de replacer la participation à travers des initiatives dans les relations avec le pouvoir en se posant la question du type de pouvoir attribué aux participants et imaginé par ceux-ci. «Toute expérience participative constitue une opportunité pour une critique des formes de domination sociale et politique. Cette capacité critique apparaît dans les jeux de disqualification croisée comme dans la résistance qui leur est opposée» (Rui 2007 : 68). Les promoteurs de l'initiative *Stop TTIP* ont choisi ce dispositif pour s'opposer à une politique déjà en cours. Ils sont conscients de se démarquer et du fait que, selon eux, seules les propositions allant dans le sens des politiques de la Commission sont prises en compte. Ils s'engagent dans la participation citoyenne avec la volonté de rebattre les cartes du jeu social. Cette participation compte inconsciemment sur une certaine réversibilité des relations de pouvoir. Selon Ferrarese (2015), un acteur ne s'ajuste pas à des forces qui le dépassent et ne fait pas valoir son intérêt par la concession. L'individu qui n'accepte pas les règles et les valeurs du système est en lutte contre lui, ou tente de l'être. Or, dans le cadre de l'ICE, la Commission européenne se présente comme omnipotente et ne laisse entrevoir aucune possibilité de négocier le rapport de force. Pour d'autres participants, l'ICE est un moyen pour la Commission de manipuler les citoyens – leur donner un os à ronger et calmer la contestation.

Toutefois, bien souvent, les propositions des initiatives laissent le temps aux promoteurs de mettre en place un débat d'idées. Dans le cas de l'initiative *Stop TTIP*, il y avait urgence : le traité CETA⁶ était en passe d'être signé, tandis que le traité TTIP en était aux derniers rounds de négociations. Ce *timing* a d'ailleurs poussé les artisans de l'initiative à ne pas attendre la décision de la Cour de Justice, à s'auto-organiser et à

5 TTIP: Transatlantic Trade and Investment Partnership.

6 CETA: Comprehensive Economic and Trade Agreement.

diversifier fortement les types d'actions. De prime abord, les participants ne semblent pas tous conscients du faible impact politique de la plupart des ICE. Souvent, ils estiment que de telles initiatives ont le pouvoir de changer les dynamiques d'*agenda-setting* au niveau européen. Certains jugent qu'elles peuvent également être utilisées pour bloquer l'agenda. C'est ce qui a poussé les acteurs de *Stop TTIP* à s'auto-organiser pour bloquer l'agenda des négociations du traité transatlantique.

On voit donc que des groupements qui tentent de s'opposer à une loi dans un secteur donné organisent une initiative dans cet objectif ou dans le but de décourager des mesures futures dans ces domaines. Tandis que les relations avec la société civile européenne étaient plutôt enclines au consensus, l'ICE semble avoir le potentiel d'accroître la *conflictualisation* en impliquant des organisations qui vont intéresser le public et promouvoir des débats politiques autour de questions polarisées. L'initiative auto-organisée *Stop TTIP* a, par exemple, réussi à rassembler un million de signatures européennes en seulement deux mois et à fédérer autour de son action plus de 350 associations de la société civile. Selon Bouza Garcia et Greenwood (2013), l'Union européenne peut désormais rencontrer des problématiques qui sont sujettes à un haut degré de politisation, plutôt que celles de l'ère révolue impliquant l'établissement d'un consensus permissif.

Les acteurs sont partagés sur le fait de savoir si l'ICE a le potentiel d'orienter réellement l'agenda institutionnel. En revanche, ils s'accordent sur le fait qu'elle influence plus largement l'agenda public. Si une initiative ne se transforme pas en proposition, elle permet néanmoins de mettre en évidence les problématiques clefs que les citoyens voudraient voir traitées. On peut y percevoir une prémisse d'agenda citoyen. Selon Dahl (2006) le contrôle final de l'agenda est un des critères de la démocratie idéale et le peuple devrait avoir l'opportunité exclusive de décider de la façon dont ses membres choisissent quels sujets doivent être mis à l'agenda. Dans le cas de l'Initiative Citoyenne Européenne, ce critère serait réellement rencontré si la Commission européenne donnait plus rapidement suite aux initiatives qu'elle juge recevables.

« L'audition prévue par le dispositif institutionnel n'est qu'un simulacre de débat »

Pour certains participants, l'audition – c'est le terme officiel – des initiatives réussies auprès du Parlement européen représente le seul lieu de débat dans le dispositif officiel de l'ICE. D'autres n'y entrevoient aucun moyen de débattre. Un participant de *Right2Water* disait d'ailleurs que « l'audition au Parlement, c'est le degré zéro du débat⁷ ». Il s'agit, au mieux, d'une forme de négociation pour faire prendre en compte

7 Promoteur de l'initiative *Right2Water*.

un maximum d'éléments de la proposition par la Commission. Ce n'est aucunement un lieu qui permettrait de rééquilibrer le rapport de force.

Force est de constater que les auditions auprès du Comité Économique et Social Européen (CESE) ou du Parlement sont fortement cadrées par les institutions elles-mêmes. Les intervenants sont co-choisis par l'initiative et l'institution ; le temps de parole est extrêmement limité ; les intervenants dans la salle doivent enregistrer leurs questions à l'avance ; les temps de réponse sont eux aussi déterminés. Il s'agirait donc d'une sorte de débat public que Mermet (2007) qualifierait d'« élevage ». Il distingue en effet les débats publics d'« élevage », c'est-à-dire suscités, organisés, institués, et les débats « sauvages », donc autonomes, spontanés, perçus comme « ingérables » par d'aucuns. Pour Mermet, le premier genre de dispositif serait mis en place par une institution pour permettre l'expression du public, mais aussi pour rendre moins audibles certaines contestations adressées à la politique institutionnelle. Par contraste, le second dispositif donnerait aux individus la possibilité de prendre la parole de manière moins encadrée. De manière générale, ce qu'attend la Commission c'est simplement de vérifier si la proposition peut entrer dans la législation et si elle se réfère aux bons articles de loi. Ceci diffère totalement des attentes des citoyens qui veulent aussi nouer des débats de fond autour de leur problématique. Les institutions structurent les échanges selon une conception démocratique qui infère une certaine norme de citoyenneté, à laquelle les acteurs des initiatives ne veulent ou ne peuvent s'identifier. Les rencontres avec les représentants de la Commission ou les auditions auprès du Parlement peuvent être perçues comme des arrangements institutionnels qui visent, quoi qu'il arrive, à empêcher le conflit. Et cet usage instrumental de la démocratie délibérative est alors vécu comme une double négation de la politique et de la démocratie.

Les acteurs d'initiatives ont, pour la plupart, intégré les règles du jeu politique, pour des raisons de structuration utile à la représentation, mais également pour clarifier leur discours politique vis-à-vis de l'extérieur. Au sein d'une audition, ou dans des situations similaires, sont mobilisées des compétences communicatives et des compétences de contextualisation (Cardon *et al.* 1995 ; Céfai 2002) relatives à ce que Mias (2009) appelle une « compréhension endogène » du processus. Pour un acteur intervenant, par exemple, lors d'une audition publique au Parlement européen, « il existe une relation forte entre le fait de rendre ses propres propos reconnaissables – c'est-à-dire à la fois intelligibles sur le plan cognitif, et acceptables sur un plan normatif – et celui de reconnaître *ce qui est en train de se passer*, les règles contextuelles en vigueur au moment de son intervention » (Berger 2008 : 192). Plusieurs promoteurs insistent sur le caractère forcé d'une argumentation policée et d'un simulacre de débat, se soumettant en quelque sorte à la « force civilisatrice de l'hypocrisie », telle qu'évoquée par Elster (1997).

La réglementation et les institutions fournissent très peu d'informations qui permettraient de réduire la distance qui sépare les cadres primaires de référence des différents acteurs en présence, à savoir le cadre de référence des représentants des institutions, d'une part, et celui des participants des initiatives, d'autre part. Il n'existe aucune formation au protocole administratif ou au déroulement d'une audition. Un des promoteurs de l'initiative *New Deal 4 Europe* a présenté son initiative lors d'une des séances plénières du CESE. Il n'a visiblement pas saisi que lire un manifeste d'une page (fait pour l'écrit) en début de discours n'était pas adéquat à la situation. Laquelle appelait plutôt un discours direct destiné à une large audience. Au reste, le contenu enjoignait les membres du CESE à signer alors que le but était d'abord de les informer et d'éventuellement les convaincre de se rallier à la cause. Les termes utilisés visaient à convaincre des signataires et non à débattre avec des mandataires politiques.

Les acteurs d'une ICE (*The ECI Campaign*, notamment) ou les promoteurs d'initiatives sont généralement des personnes qui sont socialisées à ce genre d'arènes et au protocole en vigueur. La sélection des intervenants par les institutions et l'intégration des normes oratoires de ces arènes par les participants va induire des discours qui, bien souvent, seront à l'image du contexte : bureaucratiques, conventionnels et déférents vis-à-vis des institutions. Or, les discours en interne sont, nous l'avons vu, extrêmement critiques et véhéments à l'encontre de ces mêmes institutions. Dès lors, les interventions publiques de membres d'une initiative se conforment aux langages institutionnels, mais ces performances peuvent être complétées par ce que Céfaï *et al.* (2012) appellent des « transcriptions cachées ». En effet, les contraintes qui pèsent sur les dispositifs de participation « n'entravent jamais complètement la charge subversive de tout espace public de discussion » (Rui 2007 : 68). Ces règles sont généralement intégrées par les participants, mais sont parfois aussi contournées, confrontées lors d'épreuves où il s'agit de pouvoir « faire entendre sa voix ». Ces épreuves laissent à montrer des ressources ou des conceptions très différentes, ainsi que la difficulté d'« instituer » une parole citoyenne dans ces lieux, en plus de la parole autorisée des experts et représentants officiels. À titre d'exemple, la Commission organise un débat dans le cadre du *Civil Society Dialogue on EU trade policy*, en y invitant largement toutes les associations inscrites au registre. Des acteurs de l'initiative *Stop TTIP* tentent systématiquement d'apporter un peu d'« animation » à ces débats institutionnels qu'ils estiment aseptisés et creux. Un participant dit : « on prévoit d'y aller, mais un petit comité chahuteur serait le bienvenu... Qu'en pensez-vous⁸ ? » Et de se voir répondre par un des coordinateurs belges :

« un petit comité chahuteur dans une salle de la Commission européenne ?!? Je pense que cela n'est pas possible. D'abord, pour entrer dans le bâtiment, il faut

8 Supporter de l'initiative auto-organisée *Stop TTIP*.

avoir un badge d'entrée, et pour avoir le badge il faut donner nom, prénom, adresse et n° de carte d'identité. Après, la MPEVH [la Maison du Peuple d'Europe / Europees VolksHuis] est invitée parce qu'elle est inscrite au registre des groupes d'intérêts, et chaque association européenne peut envoyer une/deux personnes. [...] et faire une petite action dehors n'a pas de sens⁹».

Dans les auditions publiques, encore plus que dans les autres moments prévus par le dispositif, les participants subissent une forme de domination par les institutions, non seulement sur la sélection des intervenants, mais également sur la manière dont les échanges vont se dérouler. Ainsi, un des participants à *Right2Water* rapporte qu'ils ont dû faire face à un traitement différent de ce qui est normalement prévu par la réglementation pour cause de dissensions internes au Parlement, et également entre celui-ci et la Commission, autour de l'interprétation des règles de l'ICE.

«La réunion avec le Commissaire Šefčovič et l'équipe des DG concernées à la Commission s'est bien déroulée. Mais, les règles pour l'audition des ICE n'étant pas claires, l'organisation de l'audition a pris du temps et généré pas mal de débats. Un point de discordance était la participation d'experts extérieurs. La Commission a toujours promu l'idée que les organisateurs d'ICE pouvaient demander l'aide d'experts pendant l'audition. Le comité parlementaire qui traite cette question doit se charger d'organiser l'audition. Donc, vu que le Parlement n'est pas parvenu à un consensus sur ce point, nous n'avons pas eu l'autorisation d'inviter des experts à l'audition¹⁰».

Les participants ne ressortent toutefois pas complètement déçus des auditions, car ils y trouvent une certaine utilité. Partant, même si la Commission a décidé de ne pas modifier la législation en dépit des demandes de *One of us* et de *Stop Vivisection*, ces initiatives ont tout de même suscité des débats publics nourris en marge des auditions au Parlement européen. En effet, ces auditions et les interventions des experts ou des représentants officiels de la Commission ont été très largement relayées dans la presse européenne et débattues dans des lieux tels que les coalitions d'initiatives elles-mêmes ou des groupes de travail spécifiques de la Commission, ce qui a d'ailleurs probablement mené, dans le cas de *Stop Vivisection*, à l'ouverture d'une consultation sur l'expérimentation animale en février 2016. La Commission et les promoteurs de ces deux initiatives ont estimé qu'il était plutôt positif que ces enjeux soient débattus au niveau européen, même si, pour ces deux initiatives, il s'agissait d'une fin de non-recevoir.

9 Membre d'un comité national de l'initiative auto-organisée *Stop TTIP*.

10 Supporter de l'initiative *Right2Water*.

Un répertoire d'actions pour sortir du cadre institutionnel

Les cadres et règles du jeu participatif se voient interrogés par des participants qui révèlent ainsi une « adhésion distanciée » et sceptique (Rui et Villechaise-Dupont 2006). Les promoteurs d'initiatives sont souvent des participants ou des militants aguerris. Ils possèdent une certaine normativité quant à la participation citoyenne, ils ont des attentes (qui, généralement, ne sont pas rencontrées dans le cas de l'ICE). Ils sont assez réticents quant aux normes imposées par la Commission, qu'ils estiment relever d'une « participation pauvre ». Les acteurs des initiatives vont donc également mettre en place des opérations décalées par rapport à la définition initiale du dispositif. Leur démarche peut impliquer, soit de tenter de transformer ce dernier ou d'en déborder ; soit d'en donner une définition différente ; soit encore de créer un nouveau dispositif.

Une approche des pratiques des acteurs permet de saisir *in situ* les débordements de la « participation programmée » (Céfaï *et al.* 2012). L'institution, en l'occurrence la Commission, produit une offre avec un dispositif très cadré. Le dispositif technique de l'ICE (Options de coûts simplifiés ou OCS, registre officiel en ligne, formulaire d'enregistrement électronique), en tant que produit, « possède une trajectoire qui le conduit à de nombreuses reformulations, à des traductions, qui ne sont pas seulement des révisions, mais des changements de formats, dont on peut suivre la trajectoire ». Les acteurs « prélèvent des éléments de l'offre [...] pour les mobiliser dans le cadre de leurs activités signifiantes » (Boullier 2004a : 68). Les promoteurs d'initiatives attendent que la Commission les écoute, prenne en compte la problématique qui leur tient à cœur et qu'un dialogue s'installe. La Commission reste cantonnée, quant à elle, à un carcan procédural, avec des attentes principalement administratives. Les utilisateurs de l'ICE débordent alors très clairement le cadre du dispositif – ils en font plus ; ils le redéfinissent.

Les confrontations sont généralement déséquilibrées au niveau européen et les coalitions autour des initiatives ne sont pas toutes capables d'organiser un rapport de force avec les acteurs de la politique constituée. L'initiative *Stop TTIP* est une exception dans la mesure où elle entre dans une confrontation relativement conflictuelle en ayant les capacités de mobiliser des « foules » lors de manifestations ou d'événements et use d'un répertoire de pratiques militantes assez étendu. La diversité, dans un répertoire d'actions, peut aussi provenir d'une évaluation rapide de ce que le dispositif participatif sera peu influent. La littérature relève d'ailleurs le paradoxe d'arènes participatives où certains groupes « défavorisés » auraient « à y gagner », mais peu de chances d'atteindre leurs objectifs et tendent donc à utiliser d'autres registres d'action (Blondiaux 2000 ; Mazeaud et Talpin 2010). Pour ce type d'acteurs, la déception au

sein de l'ICE s'avère donc potentiellement importante. Par ailleurs, les répertoires d'actions évoluent pour se conformer à la conjoncture européenne : une participation de masse, un nécessaire multilinguisme, de grandes distances géographiques entre les acteurs, des enjeux transnationaux.

Récolter un million de signatures après avoir convaincu autant de citoyens nécessite d'organiser toute une série d'actions visibles et créatrices de sens et de questionnement. L'ICE pousse donc les acteurs à l'inventivité ; au renouvellement des pratiques ; au développement de répertoires plus étendus ; à l'utilisation de moyens différenciés. Ainsi, la coalition *Stop TTIP* mène des campagnes sur Twitter en organisant notamment les #TTIPTuesday, lors desquels la coalition est invitée à adresser des tweets à une série de parlementaires à propos du TTIP ou à propos des votes à venir à ce sujet. Les *campaigners* fournissent aux membres la liste des comptes Twitter de tous les parlementaires européens ainsi que des exemples.

Conclusion

En tout état de cause, les participants doivent gérer une tension entre, d'une part, un intense désenchantement vis-à-vis de l'Europe, de la fonction démocratique et de la participation qui est proposée, et, d'autre part, une forme d'adhésion à l'Europe que suppose un tel engagement, accompagné d'espoirs et d'un certain idéalisme concernant la participation citoyenne. C'est effectivement en se saisissant de l'ICE que les participants montrent leur foi en l'Europe, en un combat pour une Europe meilleure. Ce qui est extrêmement paradoxal, mais tout à fait intéressant à noter, c'est la coexistence d'une vision quant à ce que devraient être l'ICE et l'Europe, avec une déception extrême vis-à-vis de ce qu'elles sont réellement. La position des participants est empreinte de *fatalisme* : ils doivent passer par l'institution pour changer l'institution. Ils acceptent donc de prendre part à un dispositif d'une institution qu'ils critiquent fortement dans une forme de coopération conflictuelle¹¹.

L'ICE, instrument exigeant et particulièrement limité, donne aux participants l'impression que la Commission appréhende les débats politiques et les conflits. Pourtant, les contestations citoyennes contribuent à la politisation de l'Union européenne et améliorent l'europanisation de la sphère publique (Liebert 2013). Nous l'avons vu, la Commission tient les citoyens à distance et relègue le déroulement de la participation en dehors du cadre institutionnel réel, donc en dehors d'un véritable rapport de force. Or, le gain démocratique de la participation citoyenne « ne viendrait-il pas pré-

¹¹ La coopération est la participation à la même production, qui est nécessairement conflictuelle, car les acteurs sont inégaux. Le conflit traduit l'opposition entre les acteurs qui ont des positions et des intérêts différents dans cette collaboration.

cisément d'une prise de distance par rapport à une visée particulière de la participation qui l'assimile à la "bonne intégration", celle qui ne dérange pas (Hansotte 2002), à la contribution apportée à l'atteinte d'objectifs eux-mêmes définis dans le cadre de rapports de pouvoir existants ? » (Pelchat 2010 : 117).

Bibliographie

Berg Carsten et Thomson Janice, *An ECI that works ! Learning from the first two years of the European Citizens' Initiative*, The ECI Campaign, 2014.

Berger Mathieu, « Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes », *Tracés. Revue de Sciences Humaines*, n° 15, 2008, p. 191-208.

Blondiaux Loïc, « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *Hermès*, n° 26/27, 2000, p. 323-338.

Boullier Dominique, « La fabrique de l'opinion publique dans les conversations télé », *Réseaux*, n° 4/126, 2004, p. 57-87.

Bouza Garcia Luis et Greenwood Justin, *The European Citizens' Initiative and Civil Society: Assessing significance from potential and actual use*, Communication présentée à l'ECPR 7th General Conference, Bordeaux, 2013.

Cardon Dominique, Heurtin Jean-Philippe et Lemieux Cyril, « Parler en public », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, n° 8/31, 1995, p. 5-19.

Carrel Marion, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, n° 19/75, 2006, p. 33-51.

Céfaï Daniel, « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », dans Daniel Céfaï et Isaac Joseph (éd.), *L'héritage du pragmatisme : conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2002, p. 52-81.

–, Carrel Marion, Talpin Julien, Eliasoph Nina et Lichterman Paul, « Ethnographies de la participation », *Participations*, n° 4/3, 2012, p. 7-48.

Dahl Robert Alan, *On political equality*, New Haven, Yale University Press, 2006.

Elster Jon, « The Market and the Forum: Three Varieties of Political Theory », dans James Bohman et William Rehg (Eds.), *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, The MIT Press, 1997, p. 3-33.

Ferrarese Estelle, « Nancy Fraser ou la théorie du "prendre part" », *La vie des idées*, 2015. En ligne <http://www.laviedesidees.fr/Nancy-Fraser-ou-la-theorie-du-prendre-part.html>.

Habermas Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

Hansotte Majo, *Les intelligences citoyennes. Comment se prend et s'invente la parole collective*, Bruxelles, De Boeck Université, 2002.

Liebert Ulrike, «Democratising the EU from Below? Citizenship, Civil Society and the Public Sphere in Making Europe's Order», dans Ulrike Liebert, Alexander Gattig et Tatjana Evas (éd.), *Democratising The EU from Below ? Citizenship, Civil Society and the Public Sphere*, Farnham, Ashgate, 2013, p. 1-22.

Mazeaud Alice et Talpin Julien, «Participer pour quoi faire? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs», *Sociologie*, 2010, n° 3/1, p. 357-374.

Mermet Laurent, «Épilogue – Débattre sans savoir pourquoi: la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs», dans Cécile Blatrix *et al.* (éd.), *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 368-380.

Mias Arnaud, «Les dispositifs rédactionnels dans la négociation collective. La démarche génétique, premier jalon pour une approche pragmatique de l'action publique européenne», dans Fabrizio Cantelli *et al.* (éd.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, p. 399-418.

Mouffe Chantal, «Deliberative democracy or agonistic pluralism?», *Social Research*, n° 66/3, 1999, p. 745-758.

Pelchat Yolande, «L'appel à la participation: Une vision privatisée de l'inégalité?», *Nouvelles pratiques sociales*, n° 22 (2), 2010, p. 114-129.

Pettit Philip, *Républicanisme: une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2004.

Rancière Jacques, «Citoyenneté, culture et politique», dans Mikhaël Elbaz et Denise Helly (éd.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Paris, L'Harmattan – Presses universitaires de Laval, 2000, p. 55-68.

Rui Sandrine, «Changer la donne ou donner le change?», *Économie et Humanisme*, 2007, n° 382, p. 66-69.

– et Villechaise-Dupont Agnès, «Les associations face à la participation institutionnalisée: les ressorts d'une adhésion distanciée», *Espaces et Sociétés*, 2006, n° 123, p. 21-36.